

Image not found or type unknown



Donation d'argent à mon épouse

Par **mariroge**, le **27/10/2015** à **21:25**

Bonjour,

Je suis père de deux enfants majeurs d'un premier mariage et je suis remarié sous le régime de biens séparés. Je souhaite donner de l'argent à mon épouse pour l'aider à acquérir un bien à elle. Est ce que je peux faire juste un virement sur son compte bancaire ou dois-je obligatoirement passer devant notaire. Si oui, à partir de quel montant il est nécessaire de passer devant notaire. Cordialement.